

**Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du 3 novembre 2021**

**Question orale relative au bureau de Poste Belgrand**

**Déposée par Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20<sup>e</sup>**

Lors du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021, un vœu déposé par le groupe communiste relatif au départ de la Poste du 21 rue Belgrand, a été adopté à l'unanimité par notre conseil. En effet, il est essentiel que ce bureau de Poste soit maintenu dans ce quartier : il correspond à un besoin pour les habitant.es, qui sont nombreuses et nombreux à se mobiliser contre sa fermeture annoncée.

On a par ailleurs appris dans la presse que, selon M. Baudrier, "le bureau est situé dans un immeuble en mauvais état. Un promoteur l'a racheté pour un projet immobilier."

Or, lors de la vente d'un bâtiment, la Ville dispose d'un droit de préemption, qui lui permet d'acquérir le bâtiment au prix du marché, afin de remplir des missions d'intérêt général. Cela aurait permis à la fois de peser bien plus pour conserver le bureau de Poste dans ses locaux, et d'acquérir un bâtiment afin d'y réaliser des logements sociaux, dans un quartier où l'opération Python-Duvernois est déficitaire en terme de logements sociaux, puisque la réhabilitation va conduire à une diminution du nombre de logements sociaux.

**Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20<sup>e</sup> posent la question orale suivante :**

- **pourquoi le bâtiment où est situé le bureau de Poste Belgrand n'a-t-il pas été préempté par la Ville lors de sa mise en vente par le promoteur, afin de permettre à la ville de renforcer son poids dans le bras de fer avec la Poste pour le maintien du bureau de Poste dans les lieux ?**
- **pourquoi la collectivité n'a-t-elle pas profité également de cette mise en vente pour préempter et réaliser des logements sociaux dans le bâtiment en question, afin de rééquilibrer le nombre de logements sociaux du quartier lié à l'opération Python Duvernois, et de permettre aux habitant.es relogé.es de rester dans le quartier ?**
- **Après la réhabilitation de la cité Python-Duvernois, combien de logements sociaux en moins comptera-t-elle ?**